

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 1206 promulguant la loi n° 50-1497 du 1er décembre 1950 modifiant l'article 12 de la loi n° 46-23S5 du 27 octobre 1946

n° 1206

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
31 décembre 1950

Numéro JO
n° 12 du 31/12/1950

Date du numéro
31 décembre 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1944 rendue applicable au territoire par décret du 18 juin 1944

Vu la loi n° 40-238-5 du 27 octobre 1946 relative à la composition et l'élection de l'Assemblée de l'Union française, promulguée en Côte française des Somalis par l'arrêté local n°1383 du 28 novembre 1946

Vu la loi n° 50-1497 du décembre 1950,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

—Est promulguée à la Côte française des Somalis et dépendances, la loi n° 50-1497 du 1er décembre 1950, modifiant Article 12 de la loi n° 46-2385 du 27 octobre 1946 susvisée. Art. 2.-Le présent arrêté sera enregistré publié et communiqué tout où besoin sera.

Le Gouverneur
N SADOUL